Explications de vote loi montagne 2 – mardi 18 octobre 2016- Joël GIRAUD

Il est des moments dans la vie politique qui tranchent sur les affrontements stériles et les dérives politiciennes.

L'acte 2 de la loi montagne aura été un texte co-construit jusqu'au bout de la nuit, un texte imaginé en 2014 au sein de l'association des élus de montagne, un texte collectif porté par le conseil national de la montagne et 2 actrices de la politique de la montagne, Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS, que je tiens à remercier ici pour leur investissement, à la fois pour la rédaction du rapport qui a servi de support à la loi et pour leur rôle de co-rapporteures aux côtés de Béatrice SANTAIS, un rôle peu aisé car leurs collègues montagnards sont têtus et exigeants mais si tel n'était pas le cas, seraient-ils montagnards ?

En tout état de cause au nom du groupe RRDP, et en particulier avec Jeanine DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées, qui a apporté à la fois sa pugnacité toute pyrénéenne et sa parfaite connaissance de la ruralité et du numérique, je n'hésite pas à vous dire, monsieur le ministre, que nous aurons vécu ensemble le meilleur moment de cette législature, qui a trop souvent marqué des oppositions quelques fois bien artificielles sur des sujets qui auraient pu nous rassembler.

Le meilleur moment aussi car nous n'avons pas ici mené de combats individuels, égoïstes, mais des combats collectifs au profit d'un territoire qui rassemble 10 millions de françaises et de français qui, au-delà des handicaps naturels, veulent montrer la voie de l'auto-développement et de l'innovation à la nation française.

Merci aussi à la présidente de la commission des affaires économiques Frédérique MASSAT qui tant en commission qu'en séance a mené rondement son affaire et il m'a semblé voir poindre, dans le débat, un bout d'Ariège et beaucoup de l'ancienne présidente des élus de montagne qui la caractérise.

Puisque nous parlons de l'ANEM, la présence efficace du président de cette association d'élus Laurent WAUQUIEZ et de sa secrétaire générale Marie-Noëlle BATTISTEL qui allait le week-end suivant dans les Vosges devenir calife, montagnard bien-sûr, à la place du calife, doit être saluée car ils ont tous les deux beaucoup contribué à enrichir le texte.

Sur les bancs de l'opposition, permettez-moi de souligner le rôle particulier de mon prédécesseur à la tête de la présidence de la commission permanente du conseil national de la montagne, Martial SADDIER et du président de l'association nationale des stations de montagne Charles Ange GINESY dont notre groupe a voté de nombreux amendements, fidèle à la tradition montagnarde de la cordée qui s'embarrasse peu du positionnement sur l'échiquier politique dès lors qu'il s'agit d'atteindre le sommet ou dans les circonstances difficiles, de préserver l'intégrité physique de la cordée.

Enfin, je serai incomplet si je n'achevais ces remerciements en félicitant le ministre Jean-Michel BAYLET qui, bien que le point culminant de Valence d'Agen se situe à 66 mètres d'altitude, a compris l'esprit qui nous animait toutes et tous car nous sommes avant tout les enfants d'un territoire, comme lui, où l'individu et le collectif, sans s'exclure l'un de l'autre, ont forgé les mentalités. Monsieur le ministre, vous avez été en 1990 le créateur du slogan « la montagne ça vous gagne » et vous avez aujourd'hui grâce à votre liberté d'action contribué à bâtir cette loi montagne et à faire « gagner la montagne ».

Votre cabinet, qui n'a pas ménagé sa peine, et que nous allons encore beaucoup solliciter car les conséquences réglementaires de la loi sont parfois aussi importantes que la loi elle-même, doit également être remercié pour son engagement sans faille, jour et nuit, à nos côtés.

Alors je ne reviendrai pas dans le détail sur les bénéfices immenses que l'acte 2 de la loi montagne va générer sur nos territoires. De nombreuses circulaires que nous avions arrachées, comme à l'école, sont désormais inscrites dans le marbre de la loi. Et au-delà de la montagne, de nombreuses mesures que nous avons votées vont s'appliquer sur d'autres territoires ou en faveur d'autres populations fragiles de France, je pense en particulier aux mesures relatives aux saisonniers, à celles relatives à l'école qui vont s'étendre par instruction à toute la ruralité, à celles générales relatives au tourisme qui vont, s'agissant notamment des offices de tourisme, concerner toutes les stations classées ou en cours de classement où qu'elles soient dans le territoire. Chaque ligne de la loi est utile, jusqu'à l'investissement de la BPI en faveur de la mise aux normes de l'hôtellerie familiale.

Il reste néanmoins 2 urgences :

- l'inscription de ce texte à l'ordre du jour du sénat car certaines mesures survivraient mal à une approbation définitive après le 31 décembre ;

- la nécessité de trouver une solution juridique sans doute au moyen de conventions de gestion, à la difficulté de la gestion intercommunale de l'eau en montagne sans remettre en cause le principe de la loi notre mais en permettant une gestion différenciée sur le terrain intercommunal car gérer l'eau en montagne est bien différent de gérer l'eau en plaine.

Et là, l'œuvre très utile que nous avons collectivement bâtie sera quasi parfaite.

En tout état de cause, le groupe RRDP vous remercie monsieur le ministre, d'avoir porté haut et fort le droit à la différence que prônaient, unanimes, les législateurs de 1985, les louis besson, René SOUCHON, Robert de CAUMONT ou Augustin BONREPAUX, un droit à la différence qui, petit à petit, s'étiolait dans le carcan administratif français alors même que l'Europe, au moyen de l'article 174 du traité de Lisbonne, l'établissait.

Aujourd'hui, je pense à l'homme qui fut pour moi et pour tous ses contemporains, l'incarnation même de notre esprit de cordée, le guide de haute montagne et pasteur Paul KELLER pour qui « on fait de la montagne mais c'est la montagne qui nous fait ».

Que ce vote exprime aujourd'hui une rareté : l'esprit **de cordée en politique**